



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le :

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme JONNIAUX - M. GACHET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme LEHNERT à M. RENAUDIN

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

OBJET : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 7.1

Délibération n°23-177

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°23-38 du 23 mars 2023

Considérant que la ville a instauré une gestion pluriannuelle pour certaines opérations d'équipement, il convient aujourd'hui d'actualiser les montants des autorisations de programme existantes ainsi que leurs crédits de paiement.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les membres du conseil municipal sont informés de l'actualisation de l'autorisation de programme du GS Anne Sylvestre, ainsi que la création de l'autorisation de programme Grand parc urbain.

Programme n°0010 Aménagement des Bords de l'Etang : (171DISCO)

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP	Réalisé CP antérieurs	Prévu CP 2023	Prévisionnel CP 2024	Reste à financer CP 2025
171	GS Anne Sylvestre	12 823 775.04€	AP : 7 243 292.17€	3 964 935.00€	1 615 547.87€	0.00 €
			Hors AP : 735 547.87€			
TOTAL DEPENSES		12 823 775.04€	7 978 840.04€	3 964 935.00€	1 615 547.87€	0.00€
171	Subventions GS Anne Sylvestre	4 000 000.00€	1 404 035.39€	2 080 000.00€	515 964.61€	0.00€
TOTAL RECETTES		4 000 000.00€	1 404 035.39€	2 080 000.00€	515 964.61€	0.00€

Programme n°000190 Grand parc urbain :

N° Opération M57	Libellé Opération	Montant AP	Prévu CP 2023	Prévisionnel CP 2024	Prévisionnel CP 2025	Prévisionnel CP 2026
190	Grand parc urbain	4 500 000.00€	250 000.00€	1 500 000.00€	2 200 000.00€	550 000.00€
TOTAL DEPENSES		4 500 000.00€	250 000.00€	1 500 000.00€	2 200 000.00€	550 000.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 4 Contre (FERAL Patrick / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier)

APPROUVE l'actualisation et la création d'autorisation de programme comme prévu dans les tableaux ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI




POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 15/12/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

